

## **AIDE AUX TRAVAUX CONNEXES ET DE VOIRIE RURALE ENGENDRÉS PAR UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER**

### **● OBJECTIF :**

Aider à l'exécution des travaux connexes d'amélioration foncière et de création ou modification des voies communales et chemins ruraux à l'occasion des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier **engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009**.

### **● BÉNÉFICIAIRES :**

Communes et associations foncières d'aménagement foncier

### **● NATURE ET MODALITÉS D'INTERVENTION :**

Aide sous forme de subvention au maître d'ouvrage à un taux maximum de 20% du coût HT des travaux.

Ce taux est porté à 40% en cas d'adhésion du bénéficiaire à la charte « environnement-aménagement foncier ».

### **● DÉPENSES ÉLIGIBLES :**

Les travaux éligibles sont ceux localisés à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier :

- création et modification des voies communales et chemins ruraux
- établissement des chemins d'exploitation nécessaires pour desservir les parcelles
- travaux présentant un caractère d'intérêt collectif pour l'exploitation du nouvel aménagement parcellaire : arrachage de haies, arasement de talus...
- travaux d'amélioration foncière, tels que ceux nécessaires à la sauvegarde des équilibres naturels, à la protection des sols, à l'écoulement des eaux nuisibles
- travaux de nettoyage, remise en état, création d'éléments présentant un intérêt pour les équilibres naturels et les paysages : haies, plantations d'alignement...

### **● PROCÉDURE :**

Se reporter au règlement d'attribution et de versement des aides aux communes et à leurs groupements.

### **Renseignement et envoi du dossier :**

Conseil Départemental de l'Yonne  
Pôle Ressources Humaines  
et Développement du Territoire  
Service Tourisme Agriculture et Accompagnement Local

Hôtel du Département  
1 rue de l'Etang St-Vigile  
89089 AUXERRE CEDEX  
Tél : 03.86.72.84.95

E-mail : [juliette.charon@yonne.fr](mailto:juliette.charon@yonne.fr)